

FORMER LES ÉLÈVES AU CVC

L'esprit du Conseil de vie collégienne (CVC) est de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit. Il est observé des facteurs d'amélioration du climat scolaire à la suite de la mise en place de ces Conseils de la Vie Collégienne.

PUBLIC VISÉ	<u>Action à destination des élèves du CVC</u> (4 ou 6 heures)
OBJECTIFS	<p>Le CVC doit être un lieu de réflexion et d'analyse de la parole des collégiens, de transformation des mots en actes et de définition de projets annuels favorisant la coopération entre les élèves (organisation d'événements sportifs, ou culturels, de moments de convivialité, aménagement des lieux de vie des élèves, etc.), mais aussi entre eux et les adultes de la communauté éducative.</p> <p>La formation a pour objectifs d'accompagner les élèves du CVC pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • devenir des porte-paroles des élèves (mieux prendre en compte les attentes des élèves pour l'amélioration des conditions de vie) • les confronter à la réalité du fonctionnement de l'établissement • qu'ils comprennent la démarche projet
CONTENU DE L'ACTION	<p>La formation repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation et l'explication du rôle des différentes instances de l'établissement, de leurs différences et des possibilités de travail commun • La formation à la prise d'information et de parole • La compréhension de la démarche de projet (du début à l'évaluation) <p>Cette action est l'occasion pour les élèves d'aborder la notion de projet et de la mettre en pratique.</p> <p>Ils détermineront un projet qu'ils souhaitent réaliser et ils approfondiront les quatre grands domaines distincts de questionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet que le CVC souhaite réaliser répond-il aux attentes du plus grand nombre des élèves du collège ? • Quels sont les éléments/élèves/objectifs qui composent mon projet ? • A qui et comment parler de mon projet ? • Comment évaluer mon projet ?

Modalités d'intervention :

- Toutes nos prestations supposent l'adhésion à notre association pour l'année scolaire en cours (45€).
- Le ou les formateurs se présentent sur place en avance afin de réaliser les photocopies nécessaires et d'organiser l'espace de formation.
- L'établissement met à disposition une salle équipée d'un tableau et d'un vidéoprojecteur avec son ordinateur.
- Les frais de déplacement seront calculés en fonction de votre zone d'appartenance.

Contact : Carole GRISELAIN 06.87.72.42.76 / 09.82.36.52.92 c.griselain@aroeven.fr